



Gouvernance en Afrique

Alliance Malienne pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA - Mali)
www.afrique-gouvernance.net

Projet Relance Economique et Gouvernance des Affaires Locales (REGAL)

Rapport d'étude: Recherche sur les dynamiques des conflits locaux/communautaires dans les communes rurale du Haïré et urbaine de Douentza, cercle de Douentza, région de Mopti.

Consortium AMSS, ARGA, LEF, International ALERT

Equipe de recherche

Dr. Kawélé Togola, chercheur principal RAGA-Mali

M. Adama Ouologuem, assistant de recherche ARGA-Mali

Décembre 2015

Table des Matières

Table des matières.....	I
Sigles et abréviation.....	III
Introduction	4
I. Cadre méthodologique.....	4
1.1. Rappel des objectifs.....	4
1.1.1. Objectif général.....	4
1.1.2. Objectifs spécifiques.....	4
1.1.3. Rappel des résultats attendus.....	5
1.2. Déroulement méthodologique de la mission.....	5
1.3. Limites de l'étude et contraintes liées au terrain.....	6
1.4. Analyse des données.....	6
II. Résultats du terrain	7
2.1. Aperçu du cercle de Douentza.....	7
2.1.1. Historique.....	7
2.1.2. Situation géographique.....	7
2.1.3. Organisation administrative.....	8
2.1.4. Caractéristiques physiques.....	8
2.1.4.1. Climat.....	8
2.1.4.2. Sol.....	8
2.1.4.3. Végétation et faune.....	8
2.1.4.4. Hydrographie.....	9
2.1.4.5. Aspect social.....	9
2.1.4.6. Aspect économique.....	9
2.1.4.6.1. Agriculture.....	9
2.1.4.6.2. Elevage.....	10

2.1.4.6.3. Pêche.....	10
2.1.4.6.4. Cueillette.....	10
2.1.4.6.5. Artisanat.....	10
2.1.4.6.6. Commerce.....	10
III. L'insécurité à Haïré et dans le cercle de Douentza.....	12
3.1. Genèse et causes de l'insécurité.....	15
3.1.1. Manifestations de l'insécurité.....	16
3.1.2. Phénomène des coupeurs de route.....	16
3.1.3. Mesures de représailles liées à la dénonciation des bandits armés et complices... 18	
3.2. Impact sur l'économie locale.....	20
3.3. Impact sur l'école.....	21
3.4. Identité sociale des auteurs de l'insécurité.....	21
3.5. Mutations sociales et politiques en cours.....	23
3.5.1. Mutations sociales.....	23
3.5.2. Mutations politiques.....	24
3.6. Initiatives locales pour la cohésion sociale et de la lutte contre le banditisme.....	24
3.7. Boni.....	24
3.8. Douentza.....	25
3.9. Couches plus vulnérables.....	26
IV. Suggestions et recommandations.....	26
V. Conclusion.....	27

Sigles et Abréviations :

A C	Autorités coutumières
A D N	Agence pour le Développement du Nord
A F	Association des femmes
A J	Association des jeunes
ALERT	International Alert
A M S S	Association Malienne pour la Survie au Sahel
A P D H	Association pour la Défense Du Haïre
A P L	Association des pouvoirs locaux
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb Islamique
ARGA	Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique
C A C A C D	Cabinet d'Appuis pour la Consolidation des Acquis des Collectivités Décentralisées
C A F O	Coordination des Associations et Organisation Féminines
C C	Conseil Communal
C I C R	Comité International de la Croix Rouge
C A P	Centre d'Animation Pédagogique
D D R	Désarmement Démobilisation et Réinsertion
DR C	Conseil Danois pour les Réfugiés
F D S	Forces de Défense et de Sécurité
F L M	Front de Libération du Macina
GATIA	Groupe d'Auto Défense Touareg Imgad et Alliés
H C R	Haut Conseil des Nations Unies pour les Réfugiés
I R C	Comité International de Secours
L E F	Living Earth Fondation
MUJAO	Mouvement pour l'Unicité et le Djihad en Afrique de l'Ouest
M N L A	Mouvement National de Libération de L'ASAWAD
O N G	Organisation non Gouvernementale
O S C	Organisation de la Société Civile
P D S E C	Programme de Développement Social économique et Culturel
P S D R	Plan Stratégique de Développement Régional
REGAL	Relance Economique et Gouvernance des Affaires Locales
S A T	Schéma d'Aménagement de Territoire
S D R	Stratégie de Développement Régional

Introduction

Une mission exploratoire, organisée par le projet de Relance Economique et Gestion des Affaires Locales (REGAL), a été effectuée du 20 au 30 décembre octobre 2015, dans la région de Mopti. Les zones cibles étaient la commune urbaine de Douentza et la commune rurale du Haïré.

Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase de REGAL. L'équipe de mission était composée de deux chercheurs : un chercheur principal et un chercheur associé.

Ce rapport rend compte de la mission effectuée. Il restitue à cet effet : le déroulement de la mission ; les résultats obtenus ; l'analyse transversale des conflits ; le répertoire des acteurs/ personnes ressources qui seront possiblement d'être un apport fort estimable dans le cadre de la mise en œuvre d'éventuelles actions de sensibilisation en vue du renforcement de la cohésion sociale, de la lutte contre l'insécurité et de la relance de l'économie locale. Cette structuration du rapport favorise une lecture méthodique basée sur les principales attentes de la mission.

I. Cadre méthodologique

1.1. Rappel des objectifs

1.1.1. Objectif général

Réaliser une étude approfondie sur les dynamiques des conflits locaux/communautaires dans la région de Mopti (commune urbaine de Douentza et commune rurale du Haïré).

1.1.2. Objectifs spécifiques

- a. Identifier les principaux types de conflits locaux/communautaires qui se manifestent dans les zones cibles sur la base des éléments donnés dans le contexte.
- b. Analyser les liens fonctionnels entre les conflits locaux/communautaires et l'état du contexte et des dynamiques de transformation locale : aspects sociaux, culturels, religieux, économiques, politiques et institutionnels.
- c. appréhender d'une manière spécifique et présenter des exemples concrets de manifestation des conflits locaux/communautaires, en faisant ressortir la cartographie des acteurs spécifiques en scène, les causes et les conséquences ainsi que les enjeux au niveau local et un aperçu des mécanismes de résolution utilisés permettant de guider la programmation d'activités de prévention et de gestion des conflits identifiés.

d. faire une analyse succincte des principales mutations sociales et politiques visibles/invisibles qui sont en cours dans les zones cibles.

1.1. 3.Rappel des résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la recherche sur le conflit consistent à :

1. produire un rapport par région (Mopti) devant contenir les points suivants :

° Etat contextuel des principaux types de conflits locaux/communautaires qui se manifestent dans la localité ;

° Contenu analytique sur les liens fonctionnels entre les conflits locaux/communautaires et l'état du contexte local et des dynamiques de transformation locale : aspects sociaux, culturels, religieux, économiques, politiques et institutionnels ;

° Des exemples concrets de manifestation des conflits locaux/communautaires, en faisant ressortir la cartographie des acteurs spécifiques en scène, des enjeux locaux et des mécanismes de résolution utilisés ;

° Etat contextuel des principales mutations sociales et politiques visibles/invisibles qui sont en cours dans la localité ;

2. Fournir le guide d'entretien avec la liste des personnes interviewées.

N.B La lecture du rapport devra permettre de saisir le fil conducteur de la recherche sur l'analyse des conflits à travers les points suivants :

i. Contexte social, culturel, religieux, économique et institutionnel de conflits identifiés ;

ii Typologies et formes de manifestation (problèmes spécifiques au niveau des localités, causes, conséquences, enjeux, défis, etc.) des conflits ;

iii. Acteurs concernés/impliqués et parties prenantes ;

iv. Systèmes/mécanismes de résolution (formels, informels, étatiques, communautaires, privés etc.) ;

v. Analyse situationnelle/mutations observables.

1.2. Déroulement méthodologique de la mission

La méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la mission, a comporté les étapes suivantes :

- planification participative la mission (TDR, zones, durée, etc.) ;

- élaboration et partage des outils de collecte des données ;

-réalisation des entretiens sur le terrain (individuels et en focus group) et revue documentaire ;

- dépouillement et analyse des données ;

- Production du rapport de mission ;

- renseignement des outils de reporting.

Les activités préparatoires de la mission ont été menées de façon participative à Bamako par les différentes structures membres du consortium. L'étape de terrain a consisté en la réalisation d'entretiens auprès d'interlocuteurs. Le choix de ces interlocuteurs obéit principalement à deux attentes : leur implication à quelque titre que ce soit dans les conflits locaux/communautaires observés/ou dans l'insécurité qui règne sur le terrain, d'une part et de l'autre, leur mobilisation dans le cadre de la recherche d'une solution à ces conflits/à cette insécurité, d'un renforcement de la cohésion sociale ou de la relance des activités économiques locales.

Les thèmes de nos entretiens ont varié en fonction des différentes catégories d'acteurs. Les différents acteurs et couches sociales, qui ont été nos principaux interlocuteurs sont : l'administration, les élus locaux, les autorités coutumières, la société civile, les associations de jeunes, les associations de femmes, les ONG.

La revue a porté sur divers documents. Outre quelques documents sur la sociologie du conflit, nous avons consulté les PDSEC des collectivités (région, cercle et communes), les SDR, les rapports, les SAT, PSDR, les répertoires de partenaires et organisations de la société civile, et toute autre documentation présentant une utilité pour la cartographie des acteurs et l'analyse du contexte. De façon stratégique, l'équipe a travaillé tantôt en binôme, tantôt individuellement sur la base d'un guide d'entretien.

1.3. Limites de l'étude et contraintes liées au terrain

Avant notre arrivée sur le terrain, nous avons élaboré un programme d'enquêtes incluant beaucoup de villages, notamment dans la commune rurale du Haïré. Mais, la réalité du terrain a freiné cette ambition de départ. Nos interlocuteurs de Boni, chef-lieu de la commune rurale du Haïré, où nous avons démarré les enquêtes, nous ont tour à tour, déconseillé de nous aventurer en dehors de cette ville. L'une des raisons invoquées était que le véhicule 4X4 à bord duquel, nous nous déplaçons, était réputé beaucoup recherché par les bandits armés. Tenant compte de cette mise en garde, nous avons dû limiter l'enquête à la seule ville de Boni.

1.4. Analyse des données

La recherche que nous avons effectuée sur les dynamiques des conflits locaux/communautaires s'inscrit dans une perspective qualitative. La technique de l'analyse de contenu nous est parue par conséquent mieux indiquée pour procéder à l'analyse de nos données du terrain.

II. Résultats du terrain

2.1. Aperçu du cercle de Douentza

2.1.1. Historique

Le mot Douentza proviendrait de l'expression bambara "Dogo Zan", qui signifie Zan le frère cadet. Les récits de fondation s'accordent à reconnaître ce Zan comme le fondateur de Douentza. Les premiers habitants de cette ville seraient alors les Bambara. Les Peuls, aujourd'hui, majoritaires dans la localité, seraient arrivés bien plus tard, notamment à la faveur de la pénétration coloniale.

En 1907, la subdivision de Douentza a été créée et rattachée au cercle de Mopti. En 1908, les cantons de Djaptodji et du Korarou sont rattachés à la subdivision de Douentza. En 1909, une révolte des habitants du village de Kirigna du canton de Kikara et du village de Ibissa en 1916 conduit à l'assassinat le 04 Novembre 1909 à Kirigna de Mr Gabriel Vejhères chef de la subdivision de Douentza.

La circonscription de Douentza a été érigée en cercle le 1^{er} Janvier 1959. Elle comptera 5 arrondissements dont Boré, Douentza, Ngouma, Boni, Mondoro et Hombori jusqu'à l'avènement de la décentralisation qui a consacré par la loi N° 96-59 du 04 novembre 1996 la création de 15 communes.

Situation géographique :

Le cercle de Douentza s'étend sur 23481 km² soit 29,7% de la superficie de la région, ce qui fait de lui le plus grand cercle la région de Mopti.

Il est limité :

- au nord-ouest par le cercle de Niafunké (région de Tombouctou) ;
- à l'ouest par le cercle de Mopti ;
- au sud-ouest par le cercle de Bandiagara ;
- au sud par le cercle de Koro et le Burkina Faso ;
- au nord par le cercle de Gourma-Rharous (région d Tombouctou) ;

2.1.2. Organisation administrative

La loi N°96-059 du 04 novembre 1996 a consacré la création de 15 communes dans le cercle de Douentza, elles sont : Dallah, Dangol Boré, Dèbéré, Dianwély, Djaptodji, Douentza, Gandamia, Haïré, Hombori, Kerena, Korarou, Koubéwél-koundia, Mondoro, Pétaka, Tedjé.

2.1.3. Caractéristiques physiques

2.1.3.1. Climat

Le climat du cercle de Douentza est de type tropical sahélien et comprend deux saisons : la saison sèche comportant une période chaude (mars à mai) et une période froide (novembre à février) et la saison des pluies qui s'étend généralement de juin à septembre.

2.1.3.2. Sol

Le cercle présente une diversité pédologique très importante. On distingue quatre zones agro-écologiques (source : projet d'inventaire des ressources terrestres) :

- le plateau : constitué de roche de consistance très dure sans sol avec une couverture végétale dans beaucoup de cas ;
- le Seno : constitué uniquement de formations dunaires avec des sols sableux ;
- le Gandamia : les sols comprennent une association d'éléments gravillonneurs et limono-sableux avec une caractéristique principale l'aspect érodé ;
- le Gourma : ici deux types de sols sont présents : les sols limoneux qui se trouvent sur les plaines exondées et les sols argileux sur les plaines inondables.

2.1.3.3. Végétation et faune

La nature du sol détermine le type de végétation qui s'y développe. Ainsi dans la zone du plateau sur les quelques rares espèces que porte le sol, on y rencontre le plus souvent des combrétacées et rarement d'autres espèces ligneuses.

Sur le Seno, on distingue essentiellement une savane arbustive composée de combrétacées et une savane composée d'acacia albida. Dans le Gandamia la végétation est de type savane arbustive dans laquelle on rencontre également des combrétacées, de bosciaet d'acaciaalbida. Quant au Gourma, c'est plutôt des prairies hydrophiles, couvertes de diopiros mespiliformis,

d'acaciasseyal et beaucoup d'Andropogon pseudapricus et de Panicum qu'on rencontre. Cela démontre une grande variété de la faune dans le cercle de Douentza. Cette faune est composée d'herbivores, de phytophages, d'oiseaux. Les mammifères les plus remarquables sont les éléphants du Gourma et les Gazelles rufifrons. Il existe des prédateurs et des carnivores dont les caïmans d'Ibissa, Banai, Toikana, et de dioulouna.

2.1.3.4. Hydrographie

Le cercle ne dispose pas de cours d'eaux permanents. Cependant le relief montagneux contribue à la formation des cours d'eaux qui prennent leurs sources dans le plateau Dogon. Après plusieurs kilomètres de parcours dans les communes de Tédjé, Diawely, et de Dèbéré, ils se déversent dans le lac de Korarou ou dans des plaines à Kerena, Dallah, Gandamia.

2.1.3.5. Aspect social

Le cercle de Douentza compte une population estimée à 191 529 habitants en 2006 (10,5% de la population) répartis entre les 15 communes et 251 villages. La population est composée en majeure partie de Peuls, de Dogons. On y trouve également des Songhoï, des Bozo, des Touaregs et des Bambaras.

2.1.3.6. Aspect économique

2.1.3.6.1. Agriculture

On distingue trois zones agro-écologiques avec des caractéristiques agricoles spécifiques :

-le Seno qui occupe le centre et le sud-est (commune de Mondoro, Boni, Dallah) est la zone où la culture du mil se pratique en grande échelle ;

-le Haïré qui est le prolongement des falaises de Bandiagara connaît également une pratique de la culture du mil. Les ressources naturelles donnent des conditions favorables à l'horticulture dans les communes de Dangol-Boré, Douentza urbaine, Haïré, Hombory, Dallah, Petaka et Gandamia ;

-la zone lacustre qui couvre les communes de Djaptodji, Dangol-Boré et Korarou est exploitée pour la culture de décrue.

2.1.3.6.2. Elevage

Le secteur de l'élevage occupe une place prépondérante dans l'économie locale. Douentza est une zone d'accueil de la transhumante provenance du delta central du Niger pendant une bonne période de l'année.

2.1.3.6.3. Pêche

La pêche n'est pas une activité développée dans le cercle de Douentza faute de cours d'eau permanents. Elle est plutôt pratiquée dans les lacs d'Aougoundou et Korarou avec des silures comme principales captures. Les ressources en eau du cercle sont :

Mares	Lacs	Rivières	Marigots	Sources	Puits	Forages	Barrages
16	4	2	1	8	336	149	2

Source : Programme de sécurité alimentaire

2.13.6.4. Cueillette

Les produits de cueillette proviennent des arbres tels le *Boscia senegalensis*, l'*adansonia digitata*, les graines des plantes sauvages comme le *cenchrus* et des *Panicum*. Ces produits contribuent beaucoup dans l'alimentation de la population en période de soudure dans les zones rurales du cercle.

2.1.3.6.5. Artisanat

L'artisanat est surtout pratiqué par les femmes, notamment des groupes ethniques dogons et peuhls.

Les principaux produits sont : des nattes de qualité supérieures à partir des feuilles de rônier, des chapeaux faits avec des herbes naturelles et/ou de cuir. La maroquinerie est également pratiquée par certains artisans Dogons et Tamasheqs.

2.1.3.6.6. Commerce

La traversée du cercle par la route nationale 16 a favorisé le développement des échanges avec les autres cercles et régions du pays ainsi qu'avec le Burkina Faso. Les localités de Douentza, Hombory, Ngouma et Boni sont devenues des marchés importants d'approvisionnement en bétail des grands centres de consommation comme Bamako et certains pays voisins comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana.

Le commerce des céréales est développé et les échanges sont fructueux avec les cercles comme Koro, et Mopti dans la région de Mopti, Ségou et San dans la région de Ségou.

2.1.3.6.7. Santé

La couverture sanitaire de Douentza est très faible comme partout ailleurs dans le pays. Les infrastructures sanitaires comprennent :

-un centre de santé de référence à Douentza ;

-15 CSCO ;

-12 maternités

-20 dispensaires

Plusieurs CSCOM souffrent de sous-équipements et d'insuffisance de personnel qualifié. Nombre de localités n'ont pas accès aux infrastructures sanitaires à cause de leur éloignement, de l'état défectueux des routes et de la pauvreté. La dracunculose est maladie invalidante qui sévit dans plusieurs villages du cercle, ce qui constitue un véritable fléau au développement local.

2.1.3.6.8. Education

De nos jours, le cercle de Douentza compte 78 écoles dont 23 écoles communautaires et 21 écoles publiques (à cantine scolaire).

2.2. Aperçu de la commune rurale du Haïré

2.2.1. Historique

Boni, chef-lieu de la commune est un vieux site fondé par des peuples Kourmi venant du sud. Ce site fut occupé plus tard par des chasseurs guerriers venus de Dallah dont le règne a beaucoup influencé la zone jusqu'à nos jours, la chefferie reste dans la lignée.

Boni avec ses 32 villages est devenu à l'indépendance en 1960 un arrondissement puis en 1996 une commune rurale sous la dénomination de Haïré conformément à la loi N°96-059 ANRM du 4 Avril 1996.

2.2.1.1. Situation géographique

De par sa position géographique, le Haïré est limité :

- au nord par la commune de Nyafunké (région de Tombouctou) ;
- au sud par le cercle de Koro et Djibo (Burkina Faso) ;
- à l'ouest par les communes rurales de Kerena et Dallah ;
- à l'est par la commune de Mondoro.

2.2.1.2. Caractéristiques physiques

2.2.1.3. Superficie : La commune de Haïré anciennement arrondissement de Boni est située à environ 85km de Douentza et environ 300km de Gao. Elle s'étend sur une superficie de 5155km². Ce qui fait de lui la plus grande parmi les 15 communes du cercle de Douentza.

2.2.1.4. Climat

Le climat est de type aride à saison contrastée avec une saison sèche longue de septembre en juin et une saison pluvieuse aléatoire de juillet en septembre.

2.2.1.5. Sol

On distingue trois types de sols dans la commune de Haïré :

- les sols sableux : ils sont caractérisés par une grande perméabilité, une faible capacité de rétention en eau et en élément nutritifs, une grande sensibilité à la dégradation ;

-les sols sablo-limoneux : ils sont caractérisé par un drainage interne modéré, une faible capacité de rétention en eau. Ils sont aptes aux cultures céréalières d'hivernage, les cultures fourragères et les cultures maraîchères ;

-les sols argilo-limoneux : ils se rencontrent dans les mares bas-fonds. Ils possèdent une bonne capacité de rétention en eau. Ils sont aptes aux cultures céréalières d'hivernage et aux cultures maraichères.

2.2.2. Organisation administrative et institutionnelle

2.2.2.1. Organisation administrative

C'est un conseil communal, organe délibérant de 17 membres qui élit en son sein un organe exécutif composé du maire et 3adjoints. La composition du conseil communal est assez diversifiée à travers la représentation de 4 partis politiques (ADEMA ; URD ; PSP ; PDES) et des indépendants.

2.2.2.2. Organisation institutionnelle

Cette organisation repose sur le conseil communal de 17 membres et le bureau communal de 4 membres ; des commissions de travail ont été créés pour animer les domaines des finances, de l'état civil, de l'environnement, de l'éducation et de la santé. La commune est représentée au sein du conseil de cercle par trois élus.

2.2.2.3. Environnement humain

La commune de Haïré compte 32 villages pour une population de 29 741habitants (données du PSA en 2009) avec un taux de croissance de 4,7%. Ce nombre est reparti entre quelques ethnies qui vivent sur le même espace. Il s'agit des Peuhls majoritaires, les Dogons, les Tamasheqs, les Sonrhais, les Arabes, les Bambara... L'exode touche la grande partie de jeune dans la population qui après les récoltes se défilassent vers les centre urbains Mopti, San, Ségou, Bamako pour le commerce ou la fonction berger... Dans ces derniers temps, ce mouvement a beaucoup augmenté suite à la rébellion armée de 2012 qui a augmenté le niveau d'insécurité dans la zone.

2.2.2.3.1. Caractéristiques économiques

2.2.2.3.1.1. Agriculture

Elle est la deuxième activité de la localité après l'élevage et occupe la majorité de la population active de la commune pendant les périodes hivernales. L'agriculture se fait de façon traditionnelle basé sur l'auto consommation. Les principales spéculations sont : le mil, le sorgho, l'arachide, le niébé. Le maraichage est pratiqué sur des faibles superficies. Il concerne la laitue, les choux, tomates, aubergines échalotes, gombos, piments. C'est une activité dominée par les organisations paysannes féminines. Elles sont appuyées par les services techniques et les partenaires au développement.

2.2.2.3.1.2. Elevage

L'élevage est la première activité économique importante de Haïré. L'importance de cette activité est liée au fait que la commune constitue une zone d'accueil des transhumants en hivernage à cause des meilleurs parcours, des terres salées. L'aliment bétail est assuré essentiellement par l'exploitation des parcours naturels et des riches pâturages du seno. La commercialisation du bétail est l'un des secteurs les plus dynamiques au niveau de la commune. Les activités portent sur la vente d'animaux sur pied, les abatages, l'exportation de bétail et des cuirs et peaux. A cet effet la commune dispose d'un marché à bétail dans le chef-lieu Boni et une foire hebdomadaire tous les Jeudi.

2.2.2.3.1.3. Pêche

La pêche n'est pas une activité dominante, mais pendant certaines périodes de l'année les enfants s'adonnent à la capture des silures dans les mares.

2.2.2.3.1.4. Artisanat

L'artisanat est une activité pratiquée par à la fois par les hommes et les femmes, avec des spécialités maquées par la vannerie, la poterie, la forge, le travail de bois ou la maroquinerie. Les productions sont écoulées lors des foires hebdomadaires.

2.2.2.3.1.5. Commerce

Le marché de Boni est approvisionné par les centres urbains comme Bamako, Mopti, San, Douentza Gao, et certains pays voisins tel que le Burkina Faso à travers Djibo, l'Algérie par la route de Gao et la Mauritanie par la route de Tombouctou.

3. L'insécurité à Haïré et à Douentza

3.1. Genèse et causes de l'insécurité

Ce qui préoccupe actuellement les populations du Haïré et de Douentza, c'est moins les conflits classiques, entre différentes catégories socioprofessionnelles, liés principalement à l'exploitation des ressources naturelles que l'insécurité qu'elles confrontent au quotidien. Du fait de l'insécurité, ces conflits, dont l'existence est réelle, ont été de fait relégués au second plan. Ils ne constituent pas, à ce jour, une préoccupation fondamentale pour les populations. Le niveau élevé de l'insécurité est tel que notre présence est apparue à nos interlocuteurs comme une opportunité d'interpeler l'Etat et de solliciter de l'aide auprès d'organisations faitières.

Dès lors, on peut comprendre leurs motivations à vouloir contrôler l'orientation de notre enquête. Il s'agissait pour eux de faire en sorte que les entretiens dont ils nous ont gratifiés, accordent une place centrale aux questions liées à l'insécurité dans leurs zones.

L'analyse des discours recueillis au cours de nos entretiens permet d'affirmer que l'insécurité, dans la commune rurale du Haïré et dans la commune urbaine de Douentza, est une réalité. Aussi, a-t-elle permis de cerner les contours de cette insécurité, notamment sa genèse, ses causes, ses manifestations, son impact sur l'économie locale et l'identité des auteurs.

En effet, de son indépendance en 1960 à nos jours, le Mali connaît une rébellion armée récurrente dans son septentrion. L'une des réponses politiques que la troisième République apporta à cette rébellion consistât en un allègement du dispositif militaire dans cette partie du pays. Les mécanismes institutionnels de sécurisation et de protection des citoyens s'en sont trouvés fragilisés. Il s'en est suivi l'établissement rapide de connexions et d'alliances, voire la collusion entre cette rébellion et le mouvement terroriste international en 2012. Ensemble, ces deux mouvements ont sévi dans cette partie du Mali, en l'occurrence à Haïré et à Douentza.

Dépassés par le niveau et la nature des violences par lesquelles ces mouvements se sont exprimés, les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits, véritables outils de paix et de cohésion sociale, sont demeurés également inopérants dans ces localités citées. Comme le rappelle H. D., 60 ans d'âge, ressortissant de Boni, « ces mécanismes sont d'essence pacifique et se fondent sur le dialogue. Or, aucun dialogue n'est possible avec des individus armés de fusils de guerre, qui n'hésitent pas à s'en servir pour faire respecter leur volonté, ou parvenir à leurs fins ». Une question sous-jacente est de savoir comment, ces individus ont-ils pu se procurer les armes ?

Le Mali a vécu une crise socio-sécuritaire, principalement dans sa partie septentrionale en 2012. Au cours de cette crise, l'Armée s'est retirée de certaines localités, dont la ville de Boni, chef-lieu de la commune rurale du Haïré et celle de Douentza, chef-lieu de la commune urbaine du même nom. Il s'en est suivi l'occupation individuellement ou conjointement de ces localités par les forces sécessionnistes (M.N.L.A) et les forces djihadistes (M.U.J.A.O). Installées dans les locaux auparavant occupés par les Brigades Territoriales de Gendarmerie

de Boni et de Douentza, ces forces, à la recherche d'éléments pour étoffer leurs effectifs, se sont appuyées, dans la plupart des cas, sur les jeunes des localités dont elles avaient pris le contrôle. Tous nos interlocuteurs s'accordent à reconnaître que ces forces d'occupation ont vendu aux populations locales les armes de guerre moyennant la somme de deux cents mille francs CFA(200000 F CFA). Mais, au sujet du public acquéreur, leurs discours divergent.

En effet, selon certains, ces forces d'occupation auraient fait une vente sélective des armes. Ainsi, les jeunes de certaines ethnies, notamment peule, pouvaient facilement acheter autant d'armes qu'ils désiraient. Pour justifier un tel privilège, les forces d'occupation auraient évoqué l'argument de la proximité anthropologique. Ainsi, se sont-ils sentis comme les plus proches parents des peuls. Pour d'autres, rien de tel n'a prévalu dans le commerce des armes. Tout a été une question de pouvoir d'achat. Tout le monde n'était pas en mesure de payer le montant nécessaire pour se voir délivrer une arme. En raison de leur pouvoir d'achat relativement plus élevé, les peuls disposaient de suffisamment de moyens pour acheter autant d'armes qu'ils le voulaient. Il devient aisé de comprendre pourquoi, la majorité de ceux qui ont acheté les armes, plus d'armes à Boni et à Douentza sont les peuls ?

Aujourd'hui, ces armes sont utilisées principalement dans le cadre de ce que la sémiologie locale nomme le banditisme armé. Ce banditisme a provoqué une psychose généralisée au sein de la population du Haïré et de Douentza à telle enseigne que tout le monde s'accorde à le reconnaître comme la principale cause de l'insécurité. Le concept de banditisme armé structure largement les discours des représentants territoriaux de l'Etat, élus locaux, autorités coutumières et autres acteurs des organisations de la société civile. Cependant, son évocation suscite chez tous ces acteurs une forte douleur dans l'âme, leur inspire crainte et désespoir, leur impose la méfiance. L'adage selon lequel, « *l'on est mieux trahi que par les siens* », ne saurait davantage se justifier. Le malaise social, l'angoisse qui résultent de cette situation, sont très perceptibles. Comment cette insécurité se manifeste-t-elle ?

3.1.1. Manifestations de l'insécurité

Le banditisme armé se manifeste sous des formes multiples et variées à Haïré et à Douentza. Il est perceptible à travers, entre autres, le phénomène dit des coupeurs de route, le bris de cadenas suivi de vols de marchandises dans les boutiques et magasins dans les rues et au marché de la ville, le vol de charrettes à la devanture des maisons, le vol de bétail dans la cour des maisons et en brousse, l'assassinat à domicile de personnes à titre de représailles. De toutes ces formes de manifestation du banditisme armé à Haïré et à Douentza qui nous ont été rapportées, nous nous sommes intéressés particulièrement à deux d'entre elles, en raison de leur extrême gravité : le phénomène des coupeurs de route et celui de l'assassinat à domicile.

3.1.1. 1. Phénomène des coupeurs de route

Les foires hebdomadaires constituent les espaces d'écoulement des marchandises et d'approvisionnement surtout en céréales, pour les populations du Haïré et de Douentza. A ce titre, leur apport dans l'économie locale est fort prépondérant. Pour accéder aux différentes

foires des localités, les populations empruntent les pistes rurales. C'est justement sur ces pistes qu'opèrent les bandits armés.

Comme la plupart des forains, ces bandits armés se déplacent à Moto de grosses cylindrées de marque Sanili. Pour garantir le succès de leur forfait, ils fonctionnent toujours en groupe. Ce qui leur permet de se répartir les tâches. Ainsi, lorsqu'un forain ou un groupe de forains, à moto ou en véhicule, se font arrêtés en cours de route par ces bandits, le scénario que les victimes nous ont décrit est généralement le suivant. Pendant que certains menacent avec leurs armes les passagers qu'ils ont forcés à descendre de leurs engins et à se coucher à présent à plat ventre à terre, d'autres s'occupent à fouiller ces victimes pour les dépouiller de leurs biens : argent, marchandises (du genre téléphones portables, thé, sucre) et autres objets de valeur (du genre bijoux en argent ou en or).

Une fois, l'opération conduite à terme, ce qui est toujours le cas, au grand dam de nos interlocuteurs, les bandits armés disparaissent dans la nature, avant d'aller commettre, parfois le même jour, d'autres forfaits sur d'autres axes routiers. Ce cumul de forfaits en un seul jour est possible, ainsi que le souligne cette interlocutrice de Boni : **H.N.C.**, âgée d'environ 55, ans parce que *« lorsque l'information au sujet d'une attaque parvient aux forces de sécurité, celles-ci n'arrivent sur les lieux que trop tard, lorsque les bandits armés sont déjà répartis parfois depuis quelques dizaines de minutes. Aussi, retournent-elles sur leurs bases au bout d'un laps de temps et jamais avec les bandits. Ceux-ci ont donc le temps d'aller faire d'autres attaques ailleurs »*.

L'analyse des entretiens que nous avons réalisés auprès de nos interlocuteurs à Haïré et à Douentza, a relevé la récurrence des attaques des forains par les bandits armés sur les pistes rurales. Selon **H. D.**, ressortissant de Boni, âgé d'environ 60 ans, le cas du mercredi 9 décembre 2015 est assez expressif sur la gravité et la complexité du phénomène de l'insécurité.

En effet, à cette date *« les bandits armés ont mené trois attaques sur trois pistes rurales différentes. La première attaque s'est déroulée sur l'axe Boni-Gokoro. Les bandits armés ont forcé le véhicule dans lequel se trouvaient les commerçants de Boni sur le chemin du retour de la foire de Gokoro. Ils ont ensuite dépouillé ceux-ci de leurs biens. Aussi, environs une trentaine de motocyclistes, également de retour de cette même foire, ont-ils subi le même sort. La deuxième attaque a eu lieu entre Simbi et Goylél (dans la commune rurale de Hombory). La victime, un commerçant de Boni, a été dépouillée de son argent. Quant à la troisième attaque de la journée, elle est intervenue entre Boni et Dougoussa (commune rurale de Hombory). Les victimes que sont la femme du responsable de la jeunesse de Boni et son frère cadet, se sont faites enlever leurs téléphones, bijoux, argent et moto (une Jakarta neuve).*

Pendant que nous nous entretenions avec lui, (lundi, 21 décembre 2015) Monsieur **H.D.** reçut un coup de fil l'informant d'une attaque qui venait d'avoir lieu entre Boni et Inadjatafane (commune rurale de Hombory). Au sujet de cette attaque, les entretiens que l'Adjoint au Commandant de Brigade Territoriale de Gendarmerie de Boni, a bien voulu

nous accorder, se sont avérés édifiants. En effet, survenue aux environs de 9H du matin, cette attaque avait visé cette fois encore un convoi de trois (3) véhicules 4X4 transportant les commerçants de Boni à la foire d'Inadjatafane.

Contrairement à leurs habitudes, cette fois, les bandits armés, après avoir immobilisé le convoi, demandèrent à savoir qui était Monsieur Allaye Bah Oumou ? Une fois identifié, ils lui intimèrent l'ordre de descendre du véhicule, puis lui réclamèrent de l'argent. Face à la recrudescence des attaques à cette période, le commerçant avait désormais pris l'habitude de faire transiter son capital par Orange-Money. Et il le fit savoir aux bandits, qui réagirent en ces termes : *« nous savons que tu es commerçant de bétail à Boni, que tu vas à la foire pour acheter et non pour vendre. Pourquoi, nous dis-tu que tu n'as pas d'argent ? Si tu ne nous donnes pas de l'argent, alors on te tue »*. Ne le croyaient-ils pas réellement ou voulaient-ils décourager tous ceux qui seraient tentés de déposer leur capital à Orange-Money pour le retirer à leur arrivée à la foire ? Au cours de ces échanges, l'un des braqueurs tira une balle dans la jambe du commerçant, qui s'écroula aussitôt.

Eprouvant de la compassion pour lui, un autre commerçant entreprit de supplier les bandits pour qu'ils laissent la vie sauve à Monsieur Allaye, dont il s'est dit être le cousin. Pour cela il leur proposa la somme de sept cent mille francs (700000F) CFA que les bandits empochèrent avant de procéder à une fouille individuelle sur l'ensemble des autres occupants du véhicule forcés à se mettre plat ventre. Tous furent dépouillés de leur argent et autres objets de valeur.

Le fait d'avoir été appelé par son nom, de se voir rappelé son activité professionnelle et le nom de son village, constituent des détails qui achèvent d'accréditer l'idée répandue au sein de la population à Boni et à Douentza, à savoir que : *« les bandits sont les nôtres, vivent parmi nous, mieux, disposent d'un réseau d'informateurs dans les villages. Or, l'on est mieux trahi que par les siens »*.

De même que tous nos interlocuteurs sont unanimes sur l'idée que les bandits armés, qui sévissent de la sorte dans leur zone, sont connus de tous dans les villages, de même, s'accordent-ils à reconnaître que les dénoncer constitue cependant une autre cause d'insécurité réelle, en raison des mesures de représailles qui s'en suivent.

3.1.1.2. Mesures de représailles liées à la dénonciation des bandits armés et complices

Bien de personnes ont payé, au prix de leur vie, le fait d'avoir dénoncé les bandits armés ou simplement témoigné contre l'un de leurs complices devant les forces de sécurité et de défense. Nos interlocuteurs ne manquent pas d'exemples pour illustrer de tel propos. Nous entretenons de ce sujet, voici ce que **H. D.** habitant de Boni, âgé d'à peu près 60 ans, nous a confié : *« un ressortissant de Boni, en partance pour la foire de Serma, s'était fait tirer dessus par un bandit armé. Il n'en a été que légèrement blessé et a pu s'échapper. Il avait tout de même reconnu son agresseur. C'était un peul de Serma, qui, à l'occasion de la foire de Boni, venait passer la nuit dans sa maison.*

Un jour qu'il s'était trouvé en face de lui à la foire de Serma, il le dénonçât aux militaires en patrouille, qui l'arrêterent pour le remettre à la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Boni. Quelque temps après qu'il a retrouvé la liberté, son dénonciateur a été retrouvé assassiné chez lui ».

H. N. C. une habitante de Douentza âgée environ de 55 ans, poursuit en ces termes : *« face à de pareils cas, l'Etat ne fait jamais rien. Les assassins circulent librement sans être inquiétés. Même s'ils le sont, cela est une question de semaines. Après, ils sont relâchés grâce aux puissants soutiens dont ils disposent à Douentza, à Mopti et à Bamako. Nous sommes d'autant plus déçus et livrés à la volonté de ces bandits que l'Etat a désarmé de force nos hommes et nos jeunes. Tous ceux-ci sont à présent comme de vieilles dames. Mains nues, peuvent-ils assurer encore notre sécurité face aux bandits, qui, eux, sont armés ? »*

Populations civiles, acteurs institutionnels ou non institutionnels, impliqués, à quelque titre que ce soit, dans la mise en œuvre des initiatives locales de lutte contre l'insécurité dans les communes rurales du Haïré et urbaine de Douentza, évoquent systématiquement une difficulté majeure : le soutien dont disposeraient les bandits armés à un niveau ou à un autre du système judiciaire. Sur ce sujet, nous avons recueillis des témoignages assez intéressants. Ils nous ont été confiés par le Préfet d'autres acteurs de la société civile.

Selon le Préfet de Douentza : *« lorsque le chef de village de Kéréna a chassé tous les fonctionnaires, symboles de l'Etat malien de son village, pour exprimer son affiliation au mouvement religieux dirigé par Amadou Kouffa, sur mes ordres, le Commandant de Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Douentza lui fit délivrer une convocation à laquelle il refusa de répondre. C'est alors que j'ai sollicité de la hiérarchie des Forces Armées Maliennes la mise à la disposition du Commandant de Brigade d'un véhicule blindé et de quelques militaires afin d'aller procéder à l'arrestation du chef de village de Kéréna.*

Sachant la mise aux arrêts du chef de village, un ressortissant de Kéréna, s'est rendu volontiers à la Brigade de Douentza pour témoigner contre lui, en signalant notamment sa complicité et celle de certains élus locaux avec les bandits armés, qui opèrent dans la zone. Ce fut le début d'un processus judiciaire qui a "abouti" rapidement à la libération de ces accusés. L'homme qui les avait chargés à l'interrogatoire à la gendarmerie, a été assassiné dans son hameau trois jours après cette libération. Quand les politiques se mêlent de lutte contre l'insécurité, voilà ce que cela donne ».

Il convient de souligner qu'un tel cas de témoignage est rare. Dans la plupart des cas, les dénonciateurs prennent soin de se mettre à l'abri des regards indiscrets pour aller confier les informations sur l'identité de leurs bourreaux aux forces de défense et de sécurité dans leurs locaux. Nonobstant cette précaution, il arrive qu'ils soient démasqués et menacés de mort par ceux qu'ils ont dénoncés. Voilà une énigme qui en rajoute à la psychose des populations et motive la méfiance qu'elles affichent désormais face aux forces de défense et de sécurité chargées d'assurer leur protection.

Face à cette énigme, **H.N.C.** une habitante de Douentza, environs 55 ans, tente, sans arguments véritables, surtout sans aucun exemple référencé, d'apporter un

éclairage : « parfois, les forces de sécurité possèdent les numéros de téléphone de certains bandits. Ils les appellent pour leur prévenir de ce qu'ils ont été dénoncés. Contre le paiement d'une somme d'argent, les bandits obtiennent des informations sur l'identité de leurs dénonciateurs. Alors, ils réagissent ». Plus personne ne semble comprendre le traitement privilégié accordé aux bandits au détriment et au grand dam de leurs victimes.

Le privilège, le prestige social dont bénéficient les bandits qui se sont ralliés aux différentes forces d'occupation : MNLA et MUJAO, ne manquent pas de susciter des envies chez les jeunes qui eux, avaient refusé de collaborer avec ces forces. K.C, un homme à la quarantaine révolue, habitant de Douentza, rappelle à ce propos que : « sur dénonciation des populations, des bandits armés ont été arrêtés ici à Douentza et conduits à Bamako. Mais, au bout d'un laps de temps, ils ont embarqué à Bamako à bord d'un avion de la MINUSMA pour Mopti. A partir de Mopti, ils ont été transportés par cars à Douentza, avec de l'argent et des équipements pour s'installer à leur propre compte. Si c'est comme ça, pourquoi s'empêcher d'emprunter les mêmes voies que ces bandits à l'occasion ? »

Monsieur J.S., quarantaine d'âge révolue, habitant de Pétaka renchérisait en ces termes : « les bandits sont traités en héros, en vainqueurs et les victimes sont laissées pour compte, abandonnées à leur triste sort. Et l'Etat leur demande de pardonner à leurs bourreaux, de se réconcilier avec eux ».

De son côté, Monsieur S.T, 34 ans, habitant de Boni, souligne l'amertume que les populations de Boni ressentent en voyant les forces de défense et de sécurité maliennes gratifier du salut militaire M. Amada, connu pour s'être illustré aux côtés du MNLA à Boni. Pour rappel, c'est le MNLA qui a nommé M. Amada en qualité de Commandant de Brigade de Boni, ce qui lui a permis d'avoir le contrôle de la vente des armes dans cette ville.

3.1.1.3. Impact sur l'économie locale

Le niveau d'insécurité élevé dans ces localités n'est pas sans affecter les activités. Ce propos de Mme. N.C., âgée d'environ 52 ans, habitante de Boni, l'illustre à suffisance : « par les temps qui courent, tu vas en brousse pour chercher ton animal, dès que tu vois un visage qui ne t'est familier, tu fuis aussitôt. Tu étales tes marchandises au marché, tu vois quelqu'un qui t'a l'air bizarre, tu fuis. Tu empruntes un véhicule pour se rendre dans une foire pour vendre tes marchandises et ou acheter les provisions, tu te fais braquer et dépouiller de tout en allant ou en retournant. Nos activités de petit commerce, notamment de bétail (mouton, chèvres, bœufs) ne peuvent même pas se faire dans un climat de sérénité. Comment allons-nous faire ? Nous sommes condamnés ici à la misère ».

Du fait de l'insécurité, les acheteurs de bétail qui viennent de pays voisins comme le Burkina Faso, comme de l'intérieur du Mali, notamment de Mopti, Bandiagara, Koro, craignant de se faire braquer sur la route, boudent souvent les foires, où les populations les attendaient avec leurs bêtes à vendre. La mévente du bétail qui s'en suit est de nature à fragiliser davantage économiquement les populations. Car, comme le souligne le chef de village de Douentza : « faute d'acheteurs, les commerçants, bien de fois, sont retournés avec

leurs bétails. Or, certains peuls de la zone ne cultivent, ils vivent essentiellement du commerce du bétail ».

3.1.1.4. Impact sur l'école

L'insécurité, à Haïré comme à Douentza, n'a pas épargné l'école. Sur le terrain, elle a même entraîné une reconfiguration de la carte scolaire en trois (3) zones, selon le niveau de l'insécurité. La première zone est composée des villages de Mondoro, de Serma, de Nemgéné, de Dallah, de Kabou, de Hounro-Allaye-Tenn, de Kéréna, de Boni. Dans certains de ces villages, fonctionnent normalement. Mais, ailleurs, à cause du niveau plus élevé de l'insécurité, les écoles sont fermées. C'est par exemple le cas de Nemgéné, de Serma et de Kéréna, où les enseignants ont été soit chassés par les bandits armés (Serma), soit par le chef de village, avec le soutien du Maire (Kéréna). Ceux-ci sont depuis redéployés dans les écoles d'autres communes du cercle. Ces villages sont considérés comme de véritables nids de bandits armés.

La deuxième zone regroupe les villages des communes rurales de Hombori, Gandamia, Diaptodji, Korarou. A cause de la présence des coupeurs de route, les enseignants des écoles de Sègèmodourou dans la commune rurale de Hombori et de Tinahibou dans la commune rurale de Gandamia, par crainte pour leur sécurité, ont décidé d'abandonner leurs postes. Les écoles s'en trouvent de fait fermées.

Pour illustrer l'insécurité dans cette zone, notre interlocuteur nous a évoqué deux cas de braquage dont les enseignants ont été victimes. Ainsi, à la date du 13 novembre 2015, un enseignant de la commune rurale de Gandamia, en poste à Kikara, s'est fait attaquer en cours de route entre Kikara et Douentza, par les bandits armés qui lui ont enlevé argent, sac et téléphone. Quelques semaines, plus tard, soit le 9 décembre 2015, entre Pétindoti, dans la commune rurale de Hombori et Douentza, un autre enseignant a été victime des bandits armés.

La commune urbaine de Douentza et les autres communes rurales qui composent le cercle de Douentza, à savoir Boré, Diawéli, Tédjé, Pétaga, Dèbéré, Koubewelkoundja, forment la troisième zone.

3.1.1.5. Identité sociale des auteurs de l'insécurité

L'analyse des différents discours recueillis auprès de nos interlocuteurs a révélé la présence et l'implication d'individus appartenant à toutes les sensibilités ethniques de la localité. Parmi ces bandits armés, on retrouve en effet les Peuls, les Dogons, les Sonrhäï, les Bella, les Touaregs, les Tamasheqs. Mais, les peuls sont signalés comme étant les plus nombreux. Il ne s'agit donc pas de groupes à configuration ethnique, comme certains discours ont tendu à nous faire croire, mais de groupes stratégiques, tant les acteurs sont liés par les intérêts du moment. Monsieur **G. C.**, notable de Douentza, environ 50 ans, a tenté de nous décrire de quelle manière, ces bandits sont-ils organisés sur le terrain ? « *L'un des groupes est basé dans la zone de Gandamia. Ceux-ci opèrent entre Gandamia et Bambara Maoudé, sur la route de*

Tombouctou. L'autre groupe est basé à Serma. Ceux-ci opèrent entre Boni, Hombori, Koro et parfois Douna et Touna ».

En raison de la nature des informations qui nous ont été communiquées sur lui, le groupe de bandits armés basé à Serma, dont Boni fait partie des zones d'intervention, nous a paru digne d'investigation particulièrement approfondie. En effet, les Peuls, essentiellement les Diallo, qui structurent majoritairement ce groupe, sont présentés comme les transfuges d'une alliance antérieurement nouée avec ceux de la chefferie locale de Boni : les Dicko. Dans quel contexte, cette alliance a-t-elle été nouée ?

Peu de temps, avant l'occupation de Boni par les forces sécessionnistes, en avril 2012, un conflit éclata entre les peuls et les dogons, qui cohabitent à Sari. Sari est un village de la commune rurale de Dinangourou, cercle de Koro. C'était à la suite d'un vol de génisse appartenant à un peul par un jeune dogon, tous de Sari. Le jeune dogon, conduisant la bête, qu'il avait volée, en direction de la foire de Dinangourou, se serait fait surprendre en cours de route par le propriétaire de la bête. Informé, ce dernier, aidé par les siens, interpella le jeune dogon qu'il parvint à conduire devant ses parents au village.

Décus par l'acte qu'il avait commis, les parents du jeune dogon ont accepté que le propriétaire de la bête le conduise en personne devant les autorités compétentes à Koro. En cours de route, le propriétaire de la bête avait accédé à la demande insistante du jeune dogon de dénouer les cordes avec lesquelles on lui avait lié les mains, afin qu'il puisse se soulager. Une fois les cordes dénouées, il s'échappa.

Retourné au village pour leur expliquer ce qui s'était passé, les parents du jeune dogon n'ont pu se résoudre à admettre la version du propriétaire de la bête. Ils l'accusèrent d'avoir simplement assassiné le présumé voleur. Pour venger cette mort, les dogons se sont rendus un matin aux environs de 09 Heures dans le hameau du berger, le propriétaire de la bête et se mirent à tirer indistinctement sur les personnes, tuant au total sept (7) personnes.

L'homme par qui tout cela est arrivé, avec d'autres habitants du hameau qui ont pu se sauver, sont allés trouver refuge auprès de la chefferie locale de Boni : les Dicko. La solidarité intra ethnique jouant, ils ont convenu ensemble d'organiser les mesures de représailles contre les dogons. L'occupation de Boni par le MNLA qui survint entre temps, leur a permis de s'armer de fusils de guerre avec lesquels ils sont allés tuer cent cinq (105) à Sari. Et depuis, les dogons s'organisent pour réagir à ce massacre.

En tout état de cause, les conditions psychologiques et sociologiques du conflit, notamment l'existence d'un adversaire et des tensions sociales de part et d'autre, semblent réunies pour que se déclenche un conflit à dimension inter communautaire. Et l'existence de cadres permanents de regroupement, comme le **GUINA DOGON**, peut faciliter la coordination et la mise en œuvre d'initiatives allant dans ce sens.

Ce groupe de peuls est reconnu à Boni comme ayant fait collusion avec le MNLA dont il a partagé le projet de création d'une nouvelle République. Autant que le MNLA, il se serait adonné à des actes de banditisme, de braquage, de pillage. Mais, comme nous le dit

Monsieur **A.Ch.**, âgé d'à peu près 70 ans, notable de Boni, a : « *une fois le processus de retour de l'Etat malien amorcé, la chefferie locale, pour préserver sa position sociale, s'est désolidarisée des Diallo, qu'elle présente désormais comme les bandits armés. Cette dénomination paraît d'autant plus insupportable aux Diallo qu'elle émane d'individus qui, à un moment donné, ont profité de leurs actions avant de les lâcher. Voilà pourquoi, ceux-ci sont dans une posture de vengeance contre les Dicko aujourd'hui* ».

Certains de nos interlocuteurs ont lié la tentative d'assassinat dont l'un des fils du chef de village de Boni a fait l'objet à cette volonté des bandits armés de se venger contre la chefferie locale. En effet, des individus, dont aucun témoignage n'a pu révéler réellement l'identité, selon Monsieur. **S.T.**, âgé de 34 ans : « *se sont rendus au domicile du chef de village de Boni et tirèrent à balles réelles sur l'un de ses fils le blessant grièvement. A son retour de Bamako, où il avait été évacué pour recevoir les soins, la victime avait encore reçu des menaces de mort. Craignant pour sa vie, elle s'est alors résolue à aller s'installer à Bamako et n'est jusque-là plus revenue à Boni* »

Les acteurs qui sont opposés dans le cadre de ce conflit, appartiennent à une même communauté, à un même groupe ethnique : celui des peuls. Théoriquement, le fait d'appartenir à une même communauté, en l'occurrence un même groupe ethnique, est une garantie de cohésion sociale, un vecteur de solidarités, de soutien mutuel. Cependant, les conflits demeurent toujours possibles. Selon Simmel (Simmel Gil-conflit, mise en ligne le 04 avril 2008, à 13h 19mn), la conscience de proximité et d'égalité entre personnes aiguisant leur antagonisme, l'intensité des conflits intra groupes est d'autant plus grande qu'ils opposent des personnes proches, les membres d'un même groupe, d'un même ensemble social.

3.2. Mutations sociales et politiques en cours

La nature et les proportions très inquiétantes qu'a atteintes l'insécurité dans les communes rurales du Haïré et urbaine de Douentza, a induit de profondes mutations. Ces mutations sont d'ordre social et politique.

3.2.1. Mutations sociales

Au plan social, les mutations se vivent au travers de l'instauration d'un climat de méfiance grandissante entre les individus. La méfiance est telle que des principes et mécanismes traditionnels de solidarités communautaires et intercommunautaires au mieux, ont été simplement mis en mal, au pire, ont rompu. Sur le terrain, tout cela se traduit par le refus systématique d'ouvrir sa porte à un étranger, de l'accueillir, de lui offrir un abri chez soi. Aussi, aider quelqu'un que l'on ne connaît vraiment pas très bien, à se déplacer en le transportant derrière sa moto, ou dans son véhicule constitue une forme d'entraide mutuelle aujourd'hui très affectée par la psychose générale provoquée par l'insécurité.

Cette modification des comportements individuels s'est prolongée jusque dans les salles de réunions, où, comme nous l'a confié **Mme O.D.**, habitante de Boni « *les gens évitent de donner leur avis sur les questions qui leur sont posées, simplement parce qu'en le faisant,*

on pourrait s'exposer à des représailles. Des individus dérangés par votre propos, peuvent se rendre nuitamment à votre domicile pour vous agresser ».

3.2.2. Mutations politiques

Les mutations politiques s'entendent ici par l'évolution des représentations sociales dont la politique et les acteurs politiques avaient jusque-là fait l'objet auprès de la population.

En effet, en raison de l'implication supposée ou réelle de certains élus locaux dans les actes de banditismes armés, du soutien et de l'appui d'acteurs politiques d'envergure régionale et ou nationale aux bandits armés lorsque ceux-ci sont appréhendés, populations civiles, comme représentants de l'Etat, sont aujourd'hui en proie à un désespoir profond. Ceux qui sont censés combattre l'insécurité, à savoir les responsables du pays aux différents niveaux local, régional et national, sont ceux qui la soutiennent. Il va de soi que les populations, ainsi qu'elles nous ont déclaré, n'accordent plus aucune confiance, plus aucun crédit aux acteurs politiques.

Ce jugement dur que la population a coutume de porter sur l'homme politique « *le politicien n'est un rien d'autre qu'un menteur, un traître* », n'a été davantage justifié. Toutefois, l'impact de l'insécurité sur la cohésion sociale dans ces localités, est visible au travers des fractures sociales et politiques qui viennent d'être décrites.

3.3. Initiatives locales en vue de la cohésion sociale et de la lutte contre le banditisme armé

3.3.1. Boni

En nous fondant sur l'analyse des entretiens recueillis à Boni, on ne peut pas parler véritablement d'initiatives locales formalisées visant à un renforcement de la cohésion sociale. Des activités allant dans ce sens, n'ont pas été évoquées par nos interlocuteurs. En revanche, des initiatives tendant à circonscrire le phénomène de l'insécurité à Boni ont été envisagées. Elles ont été le fait des jeunes de la ville. Les jeunes de Boni observaient un boycott de plus grandissant de leur foire par les commerçants du Burkina Faso, du fait de l'insécurité. En effet, les bandits armés attaquaient en permanence ces commerçants en cours de route pour la foire de Boni. C'est alors que ces jeunes vont décider de s'investir afin d'inverser cette tendance.

Dans cette perspective, ils vont s'organiser en une sorte de brigade, comme l'illustre ce propos de Monsieur **S. T.**, 34 ans, habitant de Boni : « *en vérité, on (les jeunes) avait créé un groupe dénommé APDH : Association Pour la Défense du Haïré. Notre objectif était principalement de chercher à faire revenir les commerçants burina bé dans notre foire. En fait, ces derniers commençaient à bouder la foire de Boni à cause des attaques qu'ils subissaient en s'y rendant de la part des bandits armés.*

A chaque fois, les bandits armés leur prenaient tout leur argent et autres objets. C'est dans ce contexte que les jeunes de Boni ont envisagé une stratégie pour faire revenir ces commerçants dans leur foire. L'initiative était d'autant plus utile que les commerçants burkina bé ont la réputation de principaux acheteurs de bétail à la foire de Boni.

Pour mettre cette stratégie en œuvre, nous empruntions les fusils (que des fusils de chasse) à ceux de Boni qui en disposent avant de nous déplacer en groupe pour aller trouver les commerçants à Djoulouga, un village situé à la frontière entre le Mali et le Burkina Faso, puis nous les escortions jusqu'à Boni. Ce fut toujours un succès, nous n'avons jamais fait l'objet d'aucune attaque en cours de route, même pas les commerçants qui cependant retournaient seuls le soir.

Mais, avec le retour de l'Armée, nous avons été obligés d'arrêter cette opération. Car, nous voyant avec les fusils, les militaires nous exigeaient toujours les papiers. Nous avons alors jugé bon de transformer notre association de défense en une association de jeunes ».

3.3.2. Douentza

Comme à Boni, les entretiens que nous avons réalisés auprès de nos interlocuteurs à Douentza, ne mentionnent pas l'existence de structure ou d'activités locales vouées au renforcement du tissu social profondément affecté à l'occasion des événements douloureux endurés par les populations en 2012. Ici comme à Boni, des initiatives de lutte contre l'insécurité ont trouvé un cadre formel d'expression, de mise en œuvre. Cependant, la structuration de ce cadre de lutte contre l'insécurité suscite aujourd'hui quelques tensions.

En effet, il existe à Douentza un Comité Local de sécurité, créé, à l'initiative de l'administration, regroupant, outre le Préfet, les représentants du cantonnement forestier, de la brigade territoriale de gendarmerie, de la MINUSMA. Ni les élus locaux, ni la chefferie locale, en dépit de leur volonté, n'y sont représentés.

Si la chefferie locale ne s'en offusque pas outre mesure, tel n'est pas le cas des élus locaux. Les relations entre l'administration d'Etat, notamment le Préfet et les élus locaux s'en trouvent en réalité quelque peu affectées. Selon le Préfet, cette exclusion de ces autorités de proximité, issues du terroir, est motivée par le fait qu'ailleurs, des chefs de village sont très connus comme étant les complices de mouvement religieux. Tel est le cas de Kéréna où le chef de village est décrit comme agissant dans le seul intérêt du Front de Libération du Macina (FLM), un mouvement religieux ayant à sa tête Amadou Kouffa, un marabout natif de la localité.

Il convient de souligner cependant que lorsque le comité de lutte contre l'insécurité a des consignes de sécurité à donner aux populations, les élus locaux, comme la chefferie locale, sont à l'occasion mis à contribution. Le comité s'appuie sur eux pour répandre les informations.

La chefferie locale a envisagé de réagir à sa mise à l'écart du comité local de lutte contre l'insécurité à Boni. Elle envisage en effet d'organiser les jeunes de toutes les ethnies de la

ville en une brigade de vigilance dénommée en Fulfulde ‘*Walde domorè soudou baba*’, ce qui signifie en français Surveiller la maison paternelle, la patrie.

4. Couches plus vulnérables

Il ressort de l’analyse des données recueillies, à Boni comme à Douentza, que les femmes et les jeunes, pour des raisons diverses, constituent les couches sociales les plus vulnérables. Les femmes n’arrivent pas à pratiquer de manière convenable, comme par le passé, leurs activités de petit commerce, du genre embouche, vente de denrées alimentaires, confection et vente de produits artisanaux, pour plusieurs raisons.

Par le fait qu’elles sont les mères de famille, les femmes se trouvent davantage sollicitées pour participer à la prise en charge alimentaire de la famille, dans un contexte de dénuement général provoqué la crise socio sécuritaire. Pour être allées se réfugier dans d’autres pays, ou avoir fait l’objet de vols, certaines d’entre elles ont perdu leurs capitaux, notamment le bétail (vaches et petits ruminants). D’autres ont fait l’objet d’attaques en cours de route pour les foires et ont été dépouillées de leurs marchandises et de leur argent. D’autres en fin, n’ont pas pu s’adonner correctement à leurs activités de maraichage, par peur des bandits armés.

Quant aux jeunes, le désœuvrement est apparu comme la principale cause de la précarité dans laquelle ils vivent. Comme les femmes, certains d’entre eux se sont économiquement effondrés à cause des bandits armés qui les ont attaqués sur les routes des foires. D’autres, expliquent leur vulnérabilité par le manque de qualification professionnelle, qui les réduit à regarder les étrangers (burina bé surtout) tenir et faire fonctionner les ateliers de menuiserie métallique et de bois, les garages de réparation de véhicules.

Le contexte social à Haïré et à Boni se caractérise aujourd’hui par une psychose généralisée provoquée à la fois par le règne de l’insécurité ayant atteint des proportions inquiétantes, le soutien et le traitement privilégié dont bénéficient les auteurs de cette insécurité. Cette psychose qui n’a pas manqué d’affecter la cohésion sociale, en entraînant la rupture ou la mise en mal des principes de solidarités communautaires, s’est aussi avérée fort préjudiciable au déroulement normal des activités économiques. Bien qu’antérieure à la crise socioéconomique pour laquelle elle a cependant servi de terreau, l’inactivité de la quasi-totalité des jeunes de cette localité, mérite une attention particulière. Au regard de ces différents constats, nous avons formulé des recommandations.

5. Suggestions et recommandations

En vue de la relance de l’économie locale, nous recommandons :

- le renforcement des capacités financières des coopératives de femmes existantes ;

-l'équipement de ces coopératives en outils performants de transformation et de commercialisation des produits maraichers ;

-la création de nouvelles coopératives de femmes destinées à financer la réalisation des activités non prises en compte par les structures existantes (tissage de nattes traditionnelles, confection de colliers, de bracelets et autres parures) ;

-le financement de la formation des jeunes dans les divers corps de métiers comme la menuiserie métallique, la menuiserie de bois, la réparation de véhicules, et autres.

Afin de renforcer la cohésion sociale, nous recommandons :

-la création d'espaces de concertations inter et intra villageoises pour rétablir d'abord le dialogue entre les acteurs locaux et impulser en suite une dynamique d'échanges sur les modalités de renforcement des liens et des principes de solidarités communautaires mis en mal ou rompus ;

-la conception et la production des ketchs publicitaires/prestations théâtrales qui peuvent s'avérer un formidable outil de sensibilisation et de conscientisation ;

-l'implication des organisations de la société civile et autres ONG intervenant dans la zone dans la définition d'activités permettant une mobilisation de toutes les couches socioprofessionnelles de toutes les sensibilités ethniques au tour dans le sens de la recherche de stratégies visant à ressouder le tissu social abîmé.

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, nous recommandons :

-la poursuite de la sensibilisation sur le danger de la détention des armes de guerre par les citoyens n'ayant pas vocation à défendre ou à assurer officiellement la sécurité des biens et des personnes ;

-la poursuite du processus de désarmement ;

-l'organisation de cadres de réflexion et de débats aux échelles villageoise, inter villageoise, communale et intercommunale pour permettre l'expression des initiatives locales tendant à renforcer la sécurité.

Conclusion

L'analyse des entretiens que nous avons réalisés dans la commune rurale du Haïré et dans la commune urbaine de Douentza, a révélé que l'insécurité, qu'elle soit le fait des bandits armés ou du Front de Libération du Macina, constitue la principale préoccupation des populations de ces localités. Aussi, a-t-elle montré le fort attachement des populations à toute initiative tendant à lutter contre cette insécurité, à restaurer la cohésion sociale, à relancer l'économie locale et à résorber le chômage des jeunes.

Ces différentes attentes des populations rendent le contexte social très favorable à l'accueil et à la mise en œuvre d'initiatives s'attachant à la relance économique et à l'instauration d'une

gouvernance locale au mieux de l'intérêt général. Les organisations traditionnelles de la société civile opérant dans ces localités, peuvent s'avérer d'un apport fort intéressant dans la définition d'une approche méthodologique appropriée à adopter dans le cadre de la concrétisation de toute initiative allant dans ce sens. Les actions de soutien et de développement au bénéfice des populations de la commune rurale du Haïré et urbaine de Douentza, s'en trouveraient mieux structurées.

ANNEXES

Liste des entretiens réalisés :

N°	Prénom	Nom	Contact	Lieu	Fonction
1	Hamadoun	Dicko	77 16 32 99	Boni	Maire
2	Modibo	Guindo	73 38 08 14	Boni	2ieme Adj
3	Abdoulaye	Bocoum	76 68 95 58	Boni	IRC (ONG)
4	Amadou B	Dicko	73 23 67 16	Boni	1 ^{er} Adj
5	Bashir		74 68 07 88	Boni	Refugié Arabe
6	Halimatou Namata	Cissé	93 20 48 98	Boni	CAFO
7	Salmana	Tamboura	76 35 14 45	Boni	Jeunesse
8	Cheik Abdoulaye	Hilbou	73 05 97 67	Boni	Communauté Arabe
9	Boura	Tamboura	73 37 05 06	Boni	Gardien
10	Adama	Cissé		Douentza	Chef de village
11	Hadja Laya	Ongoïba	66 89 21 13	Douentza	CAFO
12	Mohamed Ag	Agaly	76 25 91 55	Douentza	CACACD
13	Ibrim Ag	Sagaya	76 25 11 35	Douentza	CAP
14	Alioun	Ndiaye		Douentza	Préfet
15	Daïfourou	Sangha	69 67 35 60	Petaka	Maire
16	Kalilou	Ouologuem	79 11 32 82	Douentza	Jeunesse
17	Amadou	Goïta	79 42 05 64	Douentza	Maire Adjoint



Photo du Mur de la Maire de Boni



Photo de la devanture du conseil de cercle de Douentza



Bureau du CACACD



Centre d'animation pédagogique de Douentza



PETAKA une des commune rurale du cercle de Douentza sur la route de Gao



Mairie de PETAKA